

CONSEIL D'ECOLE N° 1

Jeudi 09 novembre 2023

PRESENTATION DES PARTICIPANTS :

Les élus : M. Menestrier, M. Duchene,

Les représentants des parents : Mme Schouvey, Mme Streit, Mme Chamoulaud, Mme Chappuy, Mme Cuenin, M. Gillet, Mme Vuillemin

Le responsable du périscolaire : M. Roy

Les enseignants : Mme Hadjeras, Mme Marquiset-Prenza, Mme Flammarion, Mme Bole-Richard, M. Potier

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Rôle et fonctionnement du Conseil d'Ecole.
- L'école (organisation des classes, personnels enseignants et ATSEM, effectifs et prévisions).
- Le règlement intérieur de l'école.
- La sécurité (incendie et PPMS).
- Les crédits municipaux.
- La coopérative scolaire.
- Les projets pour l'année scolaire.
- Les demandes de travaux et les interventions à prévoir.
- Divers.

ELECTIONS, ROLE ET FONCTIONNEMENT

Résultats des élections :

110 votants (**100** exprimés) sur **144** inscrits (taux de participation **76,39%**)

La liste des 10 parents est élue.

Les titulaires sont :
Mme VUILLEMIN Delphine (PS/MS)
M. PEIXOTO Paul (GS/CP)
Mme CHAMOULAUD Edwige (CP/CE1)
Mme CHAPPUY Aurane (CE2/CM1)
Mme STREIT Sylvaine (CM1/CM2)

Les suppléants sont :
Mme SCHOUVEY Alexandra (PS/MS)
Mme CUENIN Marie (GS/CP)
M. KELLIL Cédric (CP/CE1)
M. ALBERT Patrice (CE2/CM1)
M. GILLET Thibaut (CM1/CM2)

Une affichette permettant d'identifier les parents élus est placée en maternelle et à l'élémentaire.

L'ECOLE (organisation des classes, personnels, effectifs et prévisions)

- Les effectifs, les enseignants et la répartition des élèves :

ANNEE 2023 - 2024

CLASSES			
PS-MS Mme Bôle-Richard	PS 8 / 8	MS 13 / 13	21
GS-CP Mme Paleizy	GS 14 / 14	CP 8 / 20	22
Total des locaux de la maternelle			43
CP-CE1 Mme Flammarion	CP 12 / 20	CE1 10 / 10	22
CE2-CM1 Mme Marquiset / Mme Percheron-Fontaine	CE2 12 / 12	CM1 8 / 16	20
CM1-CM2 Mme Hadjeras / M. Potier	CM1 8 / 16	CM2 13 / 13	21
Total des locaux de l'élémentaire			63
EFFECTIF TOTAL ECOLE			106

- Les autres personnels :

- Mme Agnès MOULIN : ATSEM (remplacée par Mme Fatima ABIDAT et Mme Ozlem GORAL)
- Mme Christine MOUGIN : AESH
- Mme Sasha KESRAOUI : Service Civique

- Prévision des effectifs pour la rentrée 2024 au 09/11/2023

Prévision des effectifs pour la rentrée 2024
au 09/11/2023

PS	10
MS	8
GS	13
CP	13
CE1	21
CE2	10
CM1	12
CM2	16
TOTAL	103

Les inscriptions se feront en mars, nous pourrons alors établir les effectifs définitifs. Le seuil de fermeture de la 5^{ème} classe est à 108 élèves, sachant qu'il faut respecter la contrainte de 24 élèves maximum pour les classes accueillant des élèves de GS, CP et CE1... La carte scolaire se fait en janvier 2024.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Deux modifications concernant l'article 6 sont proposées :

- Interdiction des montres connectées

Article 6 / HYGIENE ET SECURITE

A/ À l'école maternelle et à l'école élémentaire, le nettoyage et l'aération des locaux sont quotidiens et les sanitaires sont maintenus en parfait état de propreté et régulièrement désinfectés par la collectivité territoriale.

B/ L'interdiction de fumer est absolue à l'intérieur des locaux scolaires et dans les cours de récréation pendant la durée de leur fréquentation par les élèves ainsi que pendant les sorties scolaires en présence des enfants.

C/ En cas de blessure légère, les soins sont assurés par les enseignants et les ATSEM. Le registre de soin est rempli et une information est communiquée aux parents par le cahier de liaison quand l'enseignant l'estime nécessaire.

D/ En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

E/ Les parents doivent remplir avec attention la fiche d'urgence et informer le directeur de tout changement à y apporter.

F/ Des exercices de sécurité ont lieu conformément à la réglementation en vigueur et les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs et intrusion/attentat sont mis en place.

G/ Les enseignants peuvent interdire l'introduction d'objets divers s'ils les considèrent comme inappropriés. L'utilisation des téléphones portables et des montres connectées est interdite aux élèves durant le temps scolaire.

- Ajout d'un paragraphe sur la tenue vestimentaire et le maquillage :

H/ Il est demandé aux parents de veiller à ce que les élèves viennent habillés de façon appropriée et sans maquillage.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

« La charte de la Laïcité » sera jointe à ce règlement.

LA SECURITE

- **Accidents** : aucune déclaration d'accident n'a été effectuée depuis le début de l'année.
- **La sécurité incendie** : un exercice d'évacuation a été réalisé en septembre. Tout s'est bien déroulé. Un deuxième sera effectué au printemps.
- **Santé et sécurité au travail** : L'affichage et les documents sont en place dans l'école.
- **Vigipirate** :

Depuis mi-octobre le plan VIGIPIRATE est au niveau « Urgence Attentat ».

En plus de ce qui est habituellement fait (fermeture des locaux et contrôle des accès lors du temps scolaire), les mesures suivantes sont prises :

- un adulte est systématiquement présent à l'entrée de la maternelle et à l'entrée de la cour de l'élémentaire pour contrôler les accès lors des entrées et des sorties.
- un message a été envoyé aux familles pour les inviter à ne pas se regrouper devant l'école, et il est demandé aux enseignants de respecter les horaires de sortie pour limiter le temps d'attente des familles.
- la municipalité a posé des barrières pour empêcher le stationnement devant le monument aux morts et pour bloquer l'accès au parvis de la maternelle.
- la fermeture systématique des locaux est demandée (accès à la cour de l'élémentaire et fermeture de la maternelle) même en-dehors des horaires scolaires. Cela est compliqué le soir pour la récupération des élèves du péri-scolaire par les parents. La municipalité réfléchit à une solution.
- **Le PPMS risques majeurs** : Un exercice de confinement sera organisé dans l'année.
- **Le PPMS intrusion/attentat** : Un exercice départemental est prévu en décembre.

Des malettes PPMS sont stockées dans chacune des trois zones de confinement, elles contiennent chacune : un fascicule de crise, une radio avec des piles, une lampe, des gobelets, du sucre, du scotch, de l'essuie-tout et une trousse de secours...

LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Bilan de l'année 2022/2023...

Mandataire : Sylvain POTIER. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2022 au 31.08.2023					
CHARGES			PRODUITS		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	320,15	7070 0008	Ventes d'objets	1 765,50
6168 1008	Assurances	31,75	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	4 740,65	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	2 358,00
6270 0008	Frais bancaires	23,00	7551 0008	Contributions participatives	392,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 25	254,00	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	2 989,00	7562 0008	Participations des familles	2 671,90
6800 0008	Biens durables	105,68	7700 0008	Recettes exceptionnelles	68,00
Total des charges (A) :		8 464,23	Total des produits (B) :		7 255,40
Résultat de l'année 2022 - 2023 (B-A) (+/-) : -1 208,83					
Bilan simplifié au 31 Août 2023					
ACTIF			PASSIF		
<small>Soldes des comptes au 31/08/2023</small>					
512	Crédit Mutuel (1)	1 404,00	110	Report à nouveau au 1.09.2022 :	2 612,83
514	Autre banque	0,00	<small>Égal à l'actif - passif au 31.08.2022</small>		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2023 :		
478.1 Erreur débitrice :		0,00	478.2 Erreur créditrice :		
Total de l'actif :		1 404,00	Total du passif :		
			1 404,00		
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.					

(3) Détails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410 :

Les subventions de l'État, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des copies d'extraits de compte bancaire ou des notifications d'attribution.

Origine des subventions	Montants	Dates de versement	Destination des subventions	Reliquats non dépensés au 31 Août 2023
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS	488,00	18/10/2022	Subvention sortie ski de fond janvier 2021	0,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS	430,00	26/12/2022	Subvention sortie ski de fond janvier 2022	0,00
RECTORAT DE BESANCON	1 440,00	01/11/2022	Subvention projet Chant/Danse	0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
total :	2 358,00			

Le total des montants correspond au compte 7410.

Les comptes ont été vérifiés et validés par Mme STREIT et Mme SCHOUVEY.

Commission de contrôle des comptes de la Coopérative Scolaire	
Date de la réunion : 18/09/23	Lieu : Ecole
Contrôle des comptes de la Coopérative Scolaire.	
La commission donne quitus de la gestion de la coopérative au mandataire suivant : M. Sylvain POTIER	
Observations éventuelles de la commission :	
	

Vérificateurs aux comptes : au moins 2 personnes extérieures à la compte, dont au moins 1 parent d'élèves (qui donnent leur quitus).

Nom	Prénom	Qualité - enseignant non mandataire, parent, ...	Signature
STREIT	Sylvaine	Parent d'élève	
SCHOUVEY	Alexandre	Parent d'élève	

Mandataire 2022 - 2023 :		* Attention ! Les signatures valident tous les comptes et tableaux saisis ou remplis dans Retkoop. N'oubliez pas les documents à joindre obligatoirement.
M. Sylvain POTIER		

Etat au 09/11/2023 : 1484,54 €

Les projets pour financer la coopérative cette année :

- Vente de calendriers en décembre
- Vente de photos de classe

Pour information : 50 familles ont adhéré sur les 73 familles de l'école (68%)

LES PROJETS POUR L'ANNEE

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté

- Conseil des délégués
- Reprise des jeux de cour pendant les récréations
- Poursuite du programme pHARe (prévention du harcèlement) avec la participation à la journée « Non au harcèlement » du 09 novembre et la passation du questionnaire harcèlement aux élèves de CE2 et CM.
- L'enquête « climat scolaire » du mois de juin 2023 est en cours d'exploitation : les données ont été saisies, les résultats nous aideront à définir des axes de travail dans l'école et nous permettront de rédiger le nouveau projet d'école.

Dans le cadre de l'éducation au développement durable : le projet jardin dans toutes les classes avec le périscolaire est maintenu.

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle :

- Chants des élèves pour la fête de Noël organisée par Bouts d'ficelle le 15 décembre.
- Spectacle de Noël à l'école le 21 décembre pour les élèves de toutes les classes : « La boîte à musique ensorcelée »

Le financement sera assuré par la mairie et Bouts d'ficelle.

- Lire et faire lire : intervention de Mme Zanchi auprès des élèves de la PS au CP une fois par période.
- Projet autour du livre : le fondateur des éditions du Chocolat va intervenir dans les classes de l'élémentaire le 23 novembre pour une première rencontre. L'objectif du projet est de faire découvrir aux enfants les différentes étapes de la création d'un livre en travaillant sur la réalisation d'un ouvrage (écriture, illustration, fabrication). Les élèves de la GS au Cm2 seront concernés.
- Bookinou : les élèves de CM ont enregistré des albums l'an dernier afin que les élèves plus jeunes puissent les écouter.

Dans le cadre de l'éducation sportive

- Cycle Tennis pour les élèves de la GS au CM2 (6 séances en septembre/octobre)
- Inscription de toutes les classes à l'USEP (2 ou 3 rencontres par classe dans l'année). Différents sports seront donc pratiqués selon les classes : danse, gym, orientation, athlétisme, jeux collectifs...
- Natation pour les élèves de MS et GS (aisance aquatique) et de CE2 et CM1 (savoir-nager) les mardis après-midi du 30 avril au 18 juin 2024.
- L'équipe enseignante réfléchit à la possibilité de la mise en place des sorties ski pour les classes de CE2/CM1/CM2.

LES DEMANDES DE TRAVAUX ET D'INTERVENTION

Travaux : La peinture de la classe de CM1/CM2 a été refaite cet été et la porte de la classe remplacée.

Aménagement école

- Espaces verts en maternelle (carrés potagers, arbres).

- Stockage des poubelles (maternelle et élémentaire) est à mener. L'installation d'un local de stockage fermé en maternelle est toujours en attente...

Maternelle

- Nouvelle demande de l'entretien du bardage bois de la maternelle (notamment du cabanon).
- Réparation des poignées des vélos de la maternelle.
- Néon de la salle douche à changer

Elémentaire

- Raccord de la réserve d'eau
- Changement d'un néon classe CM
- Evolution des fissures dans les classes de CP/CE1 et CE2/CM1, des fenêtres sont décalées et ne ferment plus correctement.

Demande d'intervention : Les enseignants souhaitent la descente de matériel de sport (tapis) dans la salle de judo afin de mettre en place des séances de gymnastique pour préparer les sorties USEP.

DIVERS

Une classe bi-langue (Anglais/Chinois) va ouvrir au collège de Chatillon à la rentrée prochaine. Une découverte du Chinois en janvier/février sera donc proposée aux élèves de la classe de CM1/CM2 à raison de 2 séances de 45 minutes.

Evaluation des élèves :

- Carnet de réussite en maternelle sur tablette avec l'application « Je Valide »
- LSU (Livret Scolaire Unique) à l'élémentaire avec 2 semestres.

Blog école : <http://prim-cussey-sur-l-ognon.ac-besancon.fr/>

Demande de mutualisation de matériel avec le périscolaire (notamment pour les petits vélos de la maternelle). Une discussion entre l'école et le périscolaire avec la définition de règles précises devra avoir lieu avant.

La réunion se termine à 20h45

La date du prochain conseil d'école est fixée au jeudi 14 mars 2024.

Le directeur

La secrétaire